CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E123368** **VALABLE JUSQU'AU** **04/02/2027**

ÉDITÉ LE 11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/05/2013

Raison sociale : CPM (CONSTRUCTION PROMOTION MARTIN)

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 29/10/2024

Capital : 1 500

10 RUE DU PRE VEILLON
22150 PLEMY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC 2013B00348

Siret : 793 057 746 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5001355

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE 82655SJ

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE 82655SJ

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/04/2026

Téléphone : 02 96 60 28 45 **Fax :**

Portable : 06 06 70 57 72

Responsabilité légale :
MARTIN JEAN PHILIPPE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : cpm.jpm@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 470 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	5	06/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 11:49

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E123368** **VALABLE JUSQU'AU** **04/02/2027**

ÉDITÉ LE **11/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/05/2013
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 29/10/2024
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC 2013B00348

Siret : **793 057 746** **00018**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 5001355

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE 82655SJ

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE 82655SJ

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/04/2026

Raison sociale : **CPM (CONSTRUCTION PROMOTION MARTIN)**

10 RUE DU PRE VEILLON
22150 PLEMY

Téléphone : 02 96 60 28 45 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : cpm.jpm@gmail.com

Responsabilité légale :
MARTIN JEAN PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/05/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Électricien,Menuisier,Plombier)	05/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/05/2026
o Ventilation mécanique	06/05/2026
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/02/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/05/2026
o Isolation des combles perdus	06/05/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/05/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

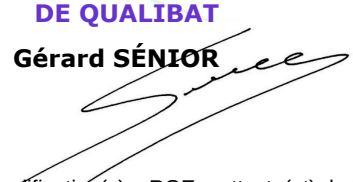

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 11:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.